

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2018

**PRESENTS** : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes HOUEIX Marie Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, M. ROUSSEAU Serge, Mme GUILLET Isabelle, M. DUFRAICHE Vincent, Mme LUCAS Sabrina.

**ABSENT EXCUSE** : M. HAUROGNE Ludovic qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Sabrina.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DUFRAICHE Vincent

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 03 décembre 2018.

### ***2018.06.01 : ADOPTION DES TARIFS MUNICIPAUX 2019***

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels qu'ils suivent :

#### **SALLE LES GREES**

INTITULE	JOURNEE		JOUR SUPPLEMENTAIRE CONSECUTIF A JOURNEE		JOURNEE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Grande Salle	129 €	161 €	65 €	81 €	GRATUIT pour 4 repas par an. Au-delà, faire une demande	Pour association du territoire de QC : tarif particulier hors commune - 10 % , / Pour association hors QC : tarif particulier hors commune
Grande Salle + Hall	194 €	243 €	97 €	121 €		
Grande Salle + Hall + Office	267 €	334 €	134 €	167 €		
Grande Salle + Office	202 €	253 €	101 €	126 €		
Petite Salle	87 €	109 €	44 €	54 €		
Petite Salle + Hall	152 €	190 €	76 €	95 €		
Petite Salle + Hall + Office	225 €	281 €	113 €	141 €		
Petite Salle + Office	160 €	200 €	80 €	100 €		
Les 2 salles	216 €	270 €	108 €	135 €		
Les 2 salles + Hall	281 €	351 €	141 €	176 €		
Les 2 Salles + Hall + Office	354 €	443 €	177 €	221 €		
les 2 Salles + Office	289 €	361 €	145 €	181 €		

le Hall (Vin d'honneur)	65 €	81 €		---		
Office (base 73 €)		---	---	---	107,00 €	
Déclenchement intempestif alarme ou usage inapproprié téléphone les Grées	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

INTITULE	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Vidéo projecteur - sono	58 €	73 €	57 €	73 €

#### CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMUM DE LA SALLE

Les 2 salles	295 personnes assises et 373 personnes debout
la grande salle	204 personnes assises et 257 personnes debout
la petite salle	91 personnes assises et 115 personnes debout

#### REMPACEMENT DE LA VAISSELLE DE SALLE LES GREES

DESCRIPTIFS	TARIFS POUR PERTE 2019
Verres à pied 16 cl	2,00 €
Chope 22 cl	0,80 €
Tire-bouchon sommelier	5,70 €
Verres 18 cl	2,70 €
Flûtes 17 cl	2,60 €
Tasses 15 cl	2,70 €
Broc	3,40 €
Assiettes plates	6,50 €
Assiettes à dessert	5,00 €
Couteaux table	2,20 €
Fourchettes table	1,50 €
Cuillères à soupe	1,50 €
Cuillères à café	0,70 €
Corbeilles à pain	5,30 €
Saladier empilable	3,50 €
Plat ovale	6,30 €
Plateau métal chrome	8,50 €
Plateau polyester	6,70 €
Econome	3,00 €
Couteau office	1,00 €
Ouvre boîte titan	29,00 €
Couteau de boucher	20,00 €
Couteau à pain	15,00 €
Cuillère à service	1,50 €
Fourchette à service	1,50 €
Fourchette 2 dents	7,80 €
Ecumoire inox	11,00 €
Araignée fil	12,50 €

Louche inox monobloc D 14 cm	12,00 €
Louche monobloc D 10 cm	8,00 €
Fouet sauce thermo 35 cm	9,50 €
Louche table inox uni	2,50 €
Pince jumbo inox	3,00 €
Passoire conique inox	57,00 €
Planche à découper	23,50 €
spatule maryse 34 cm	4,80 €
Faitout inox	88,00 €
Couvercle inox	16,00 €
Marmite traiteur inox	59,00 €
Couvercle inox	10,00 €
Casserole inox 24 cm	25,00 €
Casserole inox 20 cm	20,00 €
Casserole inox 16 cm	15,80 €
Bouilloire électrique	41,50 €
Grille du four ou des armoires froides	12,50 €

Tout autre casse ou perte de matériel non listée fera l'objet d'un remboursement au prix coûtant.

Les autres dispositions relatives à la location de la salle les Grées figurent dans le règlement intérieur de la salle, signé et approuvé par chacun des locataires.

### ANCIENNE ECOLE

INTITULE	PARTICULIER				ASSOCIATION	
	JOURNEE		JOUR SUPPLEMENTAIRE CONSECUTIF A JOURNEE		JOURNEE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	47 €	47 €	--	--	GRATUIT	Faire une demande
Réunion	60 €	75 €	--	--		
location salle	148 €	185 €	74 €	93 €		
utilisation cuisine de la cantine	84 €	84 €	--	--		

INTITULE	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Vidéo projecteur - sono	37 €	47 €	gratuit	47 €

- Un contrat de location sera signé avec les personnes qui louent la salle. Le paiement intégral de la location sera réclamé lors de la remise des clés. Un chèque de caution de 200 € sera demandé à chaque location.

- 1 chèque de caution de 150 € sera demandé aux utilisateurs de la cuisine de la cantine avant la prise de possession des lieux. Il sera restitué après état des lieux si les locaux sont laissés dans le même état que lors de la remise des clés.

La salle de la cantine ne sera pas louée, sauf situation exceptionnelle et après accord du bureau municipal et uniquement pour les associations pluhérinoises. Lors de l'utilisation de la cuisine de la cantine, l'utilisation du lave-vaisselle sera autorisée.

## CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

INTITULE	TARIFS 2019
Concession de 30 ans	136.00
Concession de 50 ans	208.00
Mini concession (pour urne funéraire) 15 ans	218.00
Renouvellement mini-concession pour 15 ans	110.00

### ***2018.06.02 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : ADOPTION DU MONTANT DES REMUNERATIONS***

Le recensement de la population a lieu dans toutes les communes de France tous les 5 ans. A PLUHERLIN, la prochaine campagne aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Pour réaliser ce recensement, la Commune va percevoir une dotation de 3 083 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

OBJET	REMUNERATION 2019
Feuille de logement	0.90 € / feuille
Bulletin individuel	1.50 € / bulletin
Séance de formation ½ journée (2 séances)	45 € / séance
Forfait frais de déplacement	250 € / agent

Il charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### ***2018.06.03 : SALLE FRANCOISE D'AMBOISE : SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE***

Les travaux de construction et/ou de rénovation d'un bâtiment peuvent parfois donner lieu à des désordres apparus dans les 10 ans après la réception des travaux. Dans ce cas, les assurances « garanties décennales » des entreprises sont sollicitées, mais le temps que les expertises aient lieu et que la responsabilité d'une entreprise soit reconnue, il peut se passer beaucoup de temps. Afin d'éviter cet écueil, il peut être souscrit une assurance dommages-ouvrage qui permet d'effectuer rapidement les travaux de réparation nécessaires. Ces travaux sont alors prépayés par cette assurance qui se charge de mener les procédures pour faire marcher l'assurance « garantie décennale » de l'entreprise qui sera reconnue responsable.

Le coût des travaux de rénovation et d'extension de la salle Françoise d'Amboise est estimé à 509 544.85 € TTC.

Après consultation, GROUPAMA propose une assurance dommages ouvrage :

- pour la garantie de base obligatoire pour un montant de 4 449.13 € TTC ;
- + 222.16 € TTC pour la garantie complémentaire de bon fonctionnement des éléments d'équipement et garantie des dommages immatériels ;
- + 222.16 € TTC pour la garantie complémentaire des dommages aux existants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de souscrire une assurance dommages-ouvrage auprès de GROUPAMA et retient les deux garanties complémentaires proposées ;
- accepte l'offre financière de GROUPAMA telle que figurant ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2018.06.04 : AMENAGEMENT DES COMBLES DE LA MAIRIE – AVENANT N°01 AU LOT N°01 MARCHE GROS OEUVRE**

Les travaux d'aménagement des combles de la mairie sont achevés depuis l'année dernière mais il reste un dernier paiement à effectuer auprès de l'entreprise DANILO de ROCHEFORT EN TERRE chargée du lot n°01 Gros Oeuvre. Or, les travaux ont coûté 15.05 % de moins que ce qui était prévu au marché initial (dépose de l'équipement sanitaire réalisé en interne, travaux de transformations moindres : bandes podotactiles, nez de marches, boisseaux chaudière en moins).

Afin de solder cette opération et de payer cette dernière facture, un avenant en moins-value est proposé. Il s'établit à – 1 254.45 € HT ce qui porterait le marché du lot n°01 Gros Œuvre des combles de la mairie de 8 335.62 € HT à 7 081.17 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant en moins-value tel que détaillé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2018.06.05 : CHAPELLE DE LA BARRE : REFECTION DES ENDUITS INTERIEURS**

Le Comité de la Chapelle de la Barre souhaite refaire les enduits intérieurs de la chapelle, largement dégradés malgré une réfection il y a une dizaine d'années. Pour ce faire, une consultation a été réalisée et deux entreprises ont répondu : l'entreprise CEM Concept de MALANSAC a présenté un devis de 10 525 € HT et l'entreprise Nicolas ROLLIN de QUESTEMBERG un devis de 10 700 € HT. Le bureau du Comité de la chapelle a précisé préférer le devis CEM Concept. Diégo MENS, chargé de donner son avis technique sur ces devis pour le Département, a donné son aval quant à ce choix.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier et mobilier » à hauteur de 25 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à la réfection des enduits intérieurs de la chapelle au titre de l'année 2019 ;
- retient le devis de l'entreprise CEM Concept de MALANSAC pour un montant de 10 525 € HT ;
- décide de procéder comme cela se fait de longue date pour les travaux dans les chapelles à savoir : la commune fait la demande de subvention auprès du Département et paie les travaux à l'entreprise retenue. Elle se fait ensuite rembourser par le Comité de la chapelle afin que l'opération soit « blanche » pour la Commune : coût HT – subvention = participation du comité de la chapelle.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2018.06.06 : EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Il est souhaitable de prendre une délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2018. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année n + 1, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les inscriptions budgétaires suivantes :

Chapitre 20 : quart de la somme 2018 : 4 000.00 €( 16 000 € / 4)

Chapitre 21 : quart de la somme 2018 : 54 000.00 €(216 000 € / 4)

Chapitre 23 : quart de la somme 2018 : 195 000.00 €(780 000 € / 4)

Chapitre 27 : quart de la somme 2018 : 750.00 € ( 3 000 € / 4)

### ***2018.06.07 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR***

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur HEMERY Ronan, receveur municipal, qui est entré en fonction à la Trésorerie de QUESTEMBERG en fin d'année 2017.

### ***2018.06.08 : DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELUS***

Jean Pierre GALUDEC, délégué de l'ARIC, présente chaque année au Conseil Municipal les actions de l'ARIC concernant les formations destinées aux élus. Dans les communes de plus de 3500 hts (article L.2123-12 du CGCT), ce débat annuel est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération. Sollicité par l'ARIC, il propose que ce débat sur la formation des élus ait lieu et qu'il fasse l'objet d'une délibération, bien que la commune soit au-dessous du seuil rendant cette formalité obligatoire.

Jean Pierre GALUDEC expose les offres de l'ARIC en termes de formation des élus. Les thèmes actuellement proposés sont par exemple des formations liées à la fin du mandat et au début du mandat, le territoire de demain, la mixité sociale et générationnelle, l'initiation aux finances publiques, s'exprimer en public.... Ces formations, dans une certaine mesure, peuvent être prises en charge par la collectivité.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte des formations auxquelles les élus peuvent prétendre.

### ***POUR INFORMATION***

***Commission de contrôle de la liste électorale*** : une révision de la procédure a eu lieu dans le cadre du répertoire électoral unique (REU), effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La commission « révision de la liste électorale » devient la « commission de contrôle de la liste électorale » et sera composée comme suit :

Alain RICHARD, délégué de l'administration, avec comme suppléant François MAHEAS ;  
Roselyne LOYER, conseillère municipale, avec comme suppléante Isabelle GUILLET ;  
Claude BEGO, délégué du Tribunal de Grande Instance, avec comme suppléant Daniel BEGO.

## **DIVERS**

**Salle Française d'Amboise** : suite à l'audition organisée par le Pays de Vannes, la Région Bretagne a décidé de subventionner le projet de rénovation de la salle Française d'Amboise à hauteur de 45 096 €. L'engagement y a été pris de mettre de la laine de bois pour l'isolation extérieure du bâtiment.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 10 h 00 (les élus peuvent y assister). Le béton a été coulé dans la grande salle, l'isolant et le plafond ont été enlevés, laissant apparaître des trous dans la toiture. Toutes les cloisons dans le hall ont été retirées. Les travaux relatifs à l'extension ont commencé. Le chantier semble avoir pris son rythme de croisière.

**Parade des chevaux Curly** : Jakcurly va organiser une animation « Tous en selle pour accueillir le Père Noël » avec des chevaux. Cette manifestation aura lieu dans le bourg de PLUHERLIN le dimanche 23 décembre de 14 h 00 à 18 h 00. Un spectacle de voltige sera notamment proposé.

**Vœux de Maire et du Conseil Municipal** : ils auront lieu le samedi 05 janvier à 10 h 30 à la salle les Grées. Il est proposé aux élus de prendre ensuite un buffet en commun pour le repas du midi.

A partir de 14 h 30 un fest-deiz sera organisé. Des danses bretonnes et musette seront proposées. La journée s'achèvera par un fest-noz. Ces festivités seront proposées gratuitement à la population. Environ 8 groupes devraient se produire bénévolement durant la journée. Seuls leurs frais devront être remboursés. Une rencontre sera organisée prochainement avec les associations pour tenir les stands.

## **COMPTE RENDUS DES DELEGUES**

**Commission déchets et matériel de Questembert Communauté** : Bernard BURBAN s'est rendu à cette réunion. Une augmentation des tarifs de 2.5 % est proposée pour la redevance incitative afin de maintenir le coût du service à l'équilibre. Le poste recyclage du papier est en déficit car les associations caritatives récupèrent directement une partie du gisement. QC va donc proposer de mettre à disposition des bennes pour récupérer ce papier et l'envoyer à recycler. La recette ira bien entendu aux associations mais le tonnage pourra ainsi être pris en compte dans les bilans du service déchets. Une balayeuse a été achetée par QC. Le coût sera de 85 € / heure pour les communes utilisatrices. Enfin, une seconde nacelle sera également achetée, l'unique nacelle, d'ores et déjà amortie, ne suffisant pas pour répondre aux besoins des collectivités.

**Commission économique de QC** : Jean Pierre GALUDEC indique que la réalisation de la voirie définitive dans la zone communautaire de la Nuais est prévue sur 2019.

**La Pépie** a changé de propriétaire, Benoît LE PIOLET ayant décidé de changer d'activité.

**Lotissement le Pré de l'Alouette** : un nouveau lot a été vendu ce jour.

**Bulletin municipal** : la livraison du bulletin est prévue pour le 20 décembre prochain.

**Vente de livres à la médiathèque** : Anne BEGO, Roselyne LOYER et Isabelle GUILLET ont participé à la vente de livres organisée par la médiathèque à la garderie le samedi 24 novembre dernier. De 10 h 00 à 18 h 00, le public est venu nombreux acheter des livres d'occasion provenant du fonds de la médiathèque. Les prix de vente étaient de 0.50 € et 1 € / livre. La recette de la journée a été supérieure à 450 €. Les gens ont été manifestement très satisfaits de l'opération.

***Chemin de Carbouède*** : René DANILET rappelle que la passerelle de Carbouède est entièrement financée par le Département. Les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par Questembert Communauté. La commune, quant à elle, ne finance que le coût de l'acquisition du terrain au prix de 0.50 € / m<sup>2</sup>.

**Fait à PLUHERLIN, le 28 novembre 2018**

**René DANILET**  
**Maire de PLUHERLIN**

